

Montpellier, le 25 janvier 2012

Aide financière de L'Agence nationale de l'habitat pour les travaux de votre logement

Qui contacter en 2012 ?

Les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs de logements locatifs et les copropriétaires aux revenus modestes, peuvent bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)¹ pour réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.



Vous voulez faire des travaux dans votre logement ?

A partir du 1er janvier 2012, afin de pouvoir bénéficier de ces aides, pour déposer une demande de subvention ou demander un renseignement, **vous devez contacter :**

- **la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée (CABEM)** si votre logement est situé dans cette Communauté d'Agglomération
Tél : 04 67 28 42 00 ou le 04 67 01 68 68
- **la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée** si votre logement est situé dans cette Communauté d'Agglomération
Tél : 04 67 21 31 30
- **la Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM)** si votre logement est situé dans cette Communauté d'Agglomération
Tél : 04 67 13 69 62 ou le 04 67 13 69 37
- **le Conseil Général** si votre logement est situé hors de ces 3 communautés d'agglomération
Tél : 04 67 67 59 93 ou le 04 67 67 74 89

¹ L'Anah est un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle est présente dans l'Hérault par le biais de sa délégation locale intégrée au sein de la DDTM 34. Elle encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes. Ses aides se concentrent sur trois axes : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la lutte contre la précarité énergétique et la prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie.